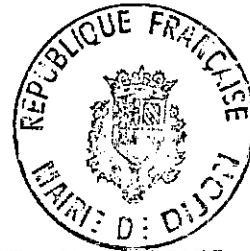


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. BAZIN - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - Mme DE ALMEIDA - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Aménagement et entretien de la voirie - Mise en appel d'offres ouvert

Monsieur Pinon, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés relatifs aux travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie passés en 2005 arrivent à terme le 31 décembre 2007 après deux reconductions successives. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Il est proposé de conserver la procédure des marchés à bons de commandes reconductibles deux années, dont la souplesse permet des interventions non programmables, difficilement quantifiables à l'avance.

Par ailleurs, la répartition en trois lots correspondant au découpage des trois conseils de quartier a donné entière satisfaction en offrant une meilleure réactivité et en répartissant mieux les charges de travail liées à des travaux importants (aménagements "bus", schéma cycliste, etc).

Un montant annuel minimum de commandes serait fixé, dans les conditions suivantes :

- lot n° 1 : quartier sud-est : 400 000 € ;
- lot n° 2 : quartier sud-ouest : 300 000 € ;
- lot n° 3 : quartier nord : 300 000 €.

Le montant global prévisionnel des travaux pour les trois années est estimé à 15 000 000 € ; il est susceptible d'évoluer en fonction du montant des fonds de concours qui seront apportés par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour la réalisation d'aménagements destinés aux cycles et aux transports urbains.

Parallèlement, des opérations d'aménagement voire de gros entretien de la voirie pourront faire l'objet de consultations spécifiques.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. m'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie ;
2. dire que les travaux et fournitures seront financés sur les crédits ouverts aux budgets 2008, 2009 et 2010.
3. m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
4. m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 29/09/07

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007

